

OBJET :

**TRAVAUX DIVERS
D'ASSAINISSEMENT
ET D'EAU POTABLE**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 06 septembre 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 13 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Roland BOST, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Yves MARTIN, Christelle MASSON, Rachel MEUNIER-FAVIER, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Monique REY par Agnès GUITAY, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Jean-Paul TISSOT par Sylvie CHEVAILLIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : René AVRIL à Eric LARDON, Jean-Yves BONNEFOY à Jean-Paul FORESTIER, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Pierre CONTRINO à Christiane BAYET, Béatrice DAUPHIN à Pascale PELOUX, Christophe DESTRAS à Abderrahim BENTAYEB, Jean-Marc DUMAS à Bertrand DAVAL, René FRANÇON à Alain LAURENDON, Jean-Claude GARDE à Serge DERORY, Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA, Olivier JOLY à Christophe BAZILE, Gilbert LORENZI à Jean-Baptiste CHOSSY, Cécile MARRIETTE à Gérard VERNET, François MATHEVET à Yves MARTIN, Frédéric MILLET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220913-20220913_CC_D08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2022

Affichage : 23/09/2022



à Frédéric PUGNET, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Marie-Gabrielle PFISTER à Patrick ROMESTAING, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Pascal ROCHE à David SARRY, Carole TAVITIAN à Flora GAUTIER

Absents excusés : Sylvie BONNET, Christophe DESTRAS, Martine MATRAT, Gérard PEYCELON, Bernard TRANCHANT

Secrétaire de séance : François FORCHEZ

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	101
Nombre de membres suppléés	7
Nombre de pouvoirs :	22
Nombre de membres absents non représentés :	5
Nombre de votants :	123

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération, et notamment sa compétence en matière d'eau potable et d'assainissement,

Considérant le besoin de réaliser des travaux divers d'assainissement et d'eau potable sur le territoire de Loire Forez agglomération, une consultation a été lancée sous la forme d'un accord cadre multi attributaires à marchés subséquents conclu avec un montant minimum et maximum annuel par lot.

Ce marché, divisé en 5 lots détaillés ci-après,

La commission d'appel d'offres a choisi les critères de jugement des offres suivants :

- prix des prestations (50 %)
- valeur technique (50 %)

L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale de 1 an renouvelable 3 fois.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 juillet 2022 et a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

N° lot	Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT	Attributaires	Montant du DQE
1 : secteur Nord-Ouest	150 000 €	900 000 €	SADE CHOLTON EUROVIA DALA	661 832 € HT 811 368.90 € HT 837 408.50 € HT
2 : secteur Nord-Est	150 000 €	750 000 €	GOURBIERE GACHET CHOLTON EUROVIA DALA	747 200 € HT 800 018.90 € HT 830 108.50 € HT
3 : secteur Centre	250 000 €	1 000 000 €	SOGEA RHONE ALPES SMTP SADE	797 689 € HT 661 935 € HT 713 789 € HT
4 : secteur Sud-Est	250 000 €	1 200 000 €	SOGEA RHONE ALPES SMTP CHOLTON	801 014 € HT 664 685 € HT 836 174.20 € HT
5 : secteur Sud-Ouest	150 000 €	800 000 €	SOGEA RHONE ALPES SMTP SADE	768 551 € HT 640 914 € HT 669 914 € HT

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- autoriser le Président à signer ces marchés avec les sociétés mieux-disantes énoncées ci-dessus et pour les montants précités ;
- autoriser le Président à signer les marchés subséquents < à 214 000 € HT ainsi qu'à signer toute modification de marché éventuelle dans la mesure où elle n'impacte pas les montants des marchés subséquents.

Après en avoir délibéré par 123 voix pour, le conseil communautaire :

- autorise le Président à signer ces marchés avec les sociétés mieux-disantes énoncées ci-dessus et pour les montants précités ;
- autorise le Président à signer les marchés subséquents < à 214 000 € HT ainsi qu'à signer toute modification de marché éventuelle dans la mesure où elle n'impacte pas les montants des marchés subséquents.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 13 septembre 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance
François FORCHEZ

Le Président
Christophe BAZILE